

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 1 JUILLET 2016

SOMMAIRE

- 1) La sagesse même
- 2) Ils promettent...
- 3) La farce de la ministre El Khomri
- 4) Pas de problème pour lui
- 5) La manipulation de FO
- 6) Ce qui change à ce jour
- 7) La 6ème République
- 8) Agitation avec Le Foll à Bordeaux



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Pierre Joxe : "Si le gouvernement avait la bonne idée d'abandonner son projet de loi Travail..."



Pierre JOXE

Casseurs, manifestants qui ne décolèrent pas... Pierre Joxe, ancien ministre de l'Intérieur de François Mitterrand, soutient la police, Bernard Cazeneuve et dézingue la loi Travail.

<http://www.europe1.fr/societe/pierre-joxe-si-le-gouvernement-avait-la-bonne-idee-dabandonner-son-projet-de-loi-travail-2750992>

INTERVIEW

Il y a-t-il un malaise dans la police au moment où elle doit faire régner l'ordre dans le cadre des manifestations contre la loi Travail ? Mercredi, **une voiture des forces de l'ordre était incendiée, avec deux policiers à l'intérieur.** "Ce n'est pas un danger auquel on peut s'attendre dans un pays démocratique", analyse Pierre Joxe, ancien ministre de l'Intérieur et ex-ministre de la Défense de François Mitterrand, au micro d'Europe 1. L'homme politique, qui vient d'être nommé médiateur du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, était invité samedi dans C'est arrivé cette semaine.

"Une police dégradée par Sarkozy". Si l'ancien ministre espère que ces individus vont "être sévèrement punis par la justice", il n'écarte pas non plus les violences émanant de certains CRS à l'égard de manifestants et pas seulement de casseurs. "Je crois que (Bernard) Cazeneuve, qui est un avocat, a pris des positions justes : il a dit que c'était inacceptable, que ce n'était pas l'image de la police que de voir un policier donner un coup de poing à un jeune garçon déjà immobilisé. Cazeneuve a hérité d'une police dégradée par a période Sarkozy. Il reprend la tradition de l'importance du commandement expliqué", pense l'ancien ministre de l'Intérieur.

La loi Travail ? " Personne n'en veut !". L'homme ne généralise néanmoins pas les bavures policières : "Beaucoup de syndicalistes de la police comprennent parfaitement la manifestation contre la loi Travail. L'Unsa police a expliqué qu'il ne ressentent **pas de haine à l'égard des manifestants mais de quelques casseurs qui sont des voyous.**" Et soutient la police qu'il a hiérarchiquement dirigée. "Avec les attentats récents, le plan Vigipirate, les policiers ont en plus à subir la problématique de manifestations répétées...Si le gouvernement avait la bonne idée d'abandonner son projet de loi Travail comme il a abandonné cette fâcheuse idée de déchéance de nationalité et comme il avait abandonné sous Chirac le CPE, on aurait moins de manifestations

et les policiers pourraient se consacrer à leur vraie mission d'ordre public de sécurité." Une punchline nette et précise. "La loi travail, personne n'en veut, ni la gauche, ni la droite, ni les syndicats, ni le Medef, **pourquoi le gouvernement s'obstine ?**", conclut-il.

Europe 1

II) Primaire à gauche: les frondeurs promettent un candidat unique contre Hollande, mais lequel?

Arnaud Montebourg, Benoît Hamon, Marie-Noëlle Lienemann, Gérard Filoche: tous rêvent d'affronter François Hollande lors de la primaire de la gauche de janvier prochain. Mais il va leur falloir faire un choix: "A gauche pour gagner", collectif des frondeurs, vient d'annoncer une candidature "commune" pour affronter le président sortant lors de ce scrutin.



"Nous défendrons, à l'occasion de la primaire, la candidature d'une autre gauche de gouvernement", a annoncé la gauche du PS mardi. ©Stephane Mahe/Reuters

Chacun y croit et tous se préparent. L'aile gauche du PS a annoncé mardi 28 une "candidature commune" contre François Hollande lors de la primaire de la Belle Alliance Populaire censée désigner un candidat unique PS-PRG et UDE pour la présidentielle de 2017. Une gageure en perspective quand on sait que la plupart des têtes d'affiche des socialistes anti-Hollande se préparaient à une candidature en 2017 lorsque Jean-Christophe Cambadélis a annoncé l'initiative, ainsi que la participation du président.

"Nous défendrons, à l'occasion de la primaire, la candidature d'une autre gauche de gouvernement. Par étapes, nous réunirons les conditions pour qu'une candidature commune défende notre projet, dans l'esprit collectif qu'attendent les citoyens", ambitionne le collectif "A gauche pour gagner" regroupant la gauche du PS dans sa déclaration à la presse.

Une surprise, de l'aveu même du chef de file de la motion des frondeurs Christian Paul. "Souvent, il y a eu une mise en doute de la capacité de notre courant à construire une candidature alternative", a-t-il ainsi concédé avant de promettre que "cette démarche s'engage" désormais.

Reste désormais à régler le détail du candidat. Marie-Noëlle Lienemann a déjà annoncé son intention de concourir, tout comme Gérard Filoche. Arnaud Montebourg est en campagne, laissant planer peu de mystère sur ses intentions. Enfin Benoît Hamon fait également dire à son entourage qu'il se prépare pour cette compétition ayant déjà quatre candidats officiellement déclarés.

Pour sauver les apparences, "A gauche pour gagner" a annoncé le lancement prochain d'une "plateforme 2017". En attendant de se désigner un général, la gauche du PS entend ainsi entamer la "bataille des idées" et donne rendez-vous à ses troupes pour ses journées d'été, fin août à Nantes.



III) Loi Travail : El Khomri amende le projet pour tenter d'éviter un nouveau 49.3



Manuel Valls et Myriam El Khomri, le 12 mai, à l'Assemblée nationale. (© Charles Platiau/Reuters)

La ministre du Travail a proposé des amendements afin de "répondre aux attentes" des frondeurs. Le projet laisserait plus de place aux accords de branche.

Une délicate opération de désamorçage. Le Premier ministre, Manuel Valls, et la ministre du Travail, Myriam El Khomri, ont reçu les syndicats, CGT, CFDT, FO et CFTC à Matignon ce mercredi 29 juin pour leur présenter leurs propositions sur le projet de loi Travail.

Sortie de crise ? Pas sûr, le gouvernement a déjà tracé des lignes rouges à ne pas dépasser pendant les discussions. Pas question de reculer sur le texte, sur lequel le chef de l'Etat François Hollande a prévenu : "Nous irons jusqu'au bout". Ni de toucher à l'article 2, pierre angulaire du texte qui consacre la primauté de l'accord d'entreprise sur la convention de branche en matière d'aménagement du temps de travail.

Celui-ci cristallise la contestation car pour ses opposant il porte atteinte à la "hiérarchie des normes", selon laquelle l'accord d'entreprise ne peut pas être moins favorable que la convention de branche. Le gouvernement a bien conscience que tout recul sur ce point serait perçu comme un aveu de faiblesse politique.

"Un souci de clarification"

En revanche, la ministre du Travail avait annoncé dans une interview au "Monde" daté de jeudi qu'elle allait proposer des amendements au projet de loi travail, susceptibles, selon elle, de répondre "aux attentes des frondeurs" et visant à "réaffirmer" le rôle de la branche.

"Dans un souci de clarification, dans les cas où la loi ne prévoit pas la primauté de l'accord d'entreprise, nous souhaitons qu'au sein de chaque branche, employeurs et syndicats négocient pour définir les thèmes sur lesquels un accord d'entreprise ne pourra pas déroger à l'accord de branche", explique Myriam El Khomri.

"Je rappelle que le code du travail ne prévoit pas, aujourd'hui, de primauté de la branche, par exemple, sur les indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail et les préavis conventionnels de licenciement."

"Nous souhaitons ajouter dans la loi deux domaines où l'entreprise ne pourra pas faire moins bien que la branche, à savoir l'égalité professionnelle et la pénibilité. Ce que nous

proposons ne modifie en rien l'importance que nous souhaitons donner à l'accord d'entreprise, mais réaffirmera le rôle de la branche."

La loi, qui vient d'être adoptée ce mardi par le Sénat, revient à l'Assemblée en seconde lecture le 5 juillet. Les amendements annoncés "répondent aux attentes exprimées par les frondeurs lors du débat à l'Assemblée", selon la ministre.

Les syndicats sur leur faim

Sauf que les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Au terme de l'entrevue ce mercredi après-midi à Matignon avec le Premier ministre et la ministre du Travail, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a maintenu la "journée d'action" prévue mardi 5 juillet, précisant que ses modalités seraient définies jeudi en intersyndicale. "Les désaccords se confirment puisque nous n'avons toujours pas les réponses" sur le dumping social que va générer la loi, en faisant primer l'accord d'entreprise sur celui de la branche, a-t-il regretté.

De son côté, le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly a estimé mercredi que les derniers amendements du gouvernement au projet de loi travail n'allaient pas sceller "la fin du mouvement" de contestation des syndicats, dont le sien. "Ce n'est pas la fin du mouvement", a-t-il promis, déplorant "le blocage du Premier ministre" notamment sur l'article 2 qui cristallise le mécontentement des opposants au texte. "Il n'y a pas de sortie par le haut", a-t-il conclu.

Myriam El Khomri estime que si les frondeurs persistent dans leur opposition, un nouveau recours au 49.3 ne serait "pas un passage en force" car il est "prévu par la Constitution".

L. T.



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Hollande assure que la loi travail sera « votée dans les délais prévus »

LE MONDE

Alors que le premier ministre a reçu, mercredi 29 juin, les organisations syndicales, et qu'il achève, jeudi, ses rencontres avec les représentants du patronat sur la loi travail, le président de la République a réaffirmé, mercredi dans un entretien au quotidien Les Echos, que « la loi sera votée et promulguée dans les délais prévus ». « Je souhaite qu'une majorité puisse être trouvée. A défaut, il sera de nouveau recouru à l'article 49-3 », prévient le chef de l'Etat.

Comme l'avait rappelé le premier ministre dans la journée, M. Hollande réaffirme également que « l'article 2 [qui fait primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière d'aménagement du temps de travail, et se trouve au cœur des divergences entre le gouvernement et les syndicats] sera maintenu dans sa rédaction actuelle. » « Mais le débat peut conduire à préciser le rôle des branches dans la réforme du code du Travail », ajoute-t-il.

Mercredi, à l'issue de leur rencontre à Matignon avec Manuel Valls et la ministre du travail, Myriam El Khomri, les avis des responsables syndicats étaient partagés. « Progrès », pour Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière (FO) ; « profond désaccord », pour Philippe Martinez, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT).

A la veille du retour du projet de loi travail en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, le patron de la CGT a estimé que les « petites avancées sont très loin du compte ».

Il a maintenu la « journée d'action » prévue le mardi 5 juillet – jour du retour du texte dans l'hémicycle –, dont les modalités seront définies jeudi en intersyndicale.

« Un point bloquant »

M. Mailly, de son côté, a salué mercredi la « garantie » du gouvernement que les branches professionnelles continueront de primer dans une série de domaines, dont les salaires, mais a jugé «

« négatif » de ne rien avoir obtenu concernant les heures supplémentaires ou le temps partiel, où l'accord d'entreprise prévaudra. Pour FO, « cela reste un point bloquant aujourd'hui ». Le représentant estime ainsi que « c'est en progrès, mais ce n'est pas suffisant » pour « une sortie par le haut ». Concernant la journée d'action du 5 juillet, il a toutefois dit : « Nous, on n'est pas dans la logique, pour le moment, de poursuivre des manifestations. »

La Confédération française démocratique du travail (CFDT), principal soutien syndical au projet de réforme du code du travail, s'est pour sa part dite « satisfaite » des amendements apportés par le gouvernement sur le rôle de la branche, a déclaré Laurent Berger, son secrétaire général. Cette rencontre a permis d'apporter des « précisions face à un débat hystérisé sur la soi-disant disparition de la branche, alors que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas du tout ce qu'il y avait dans ce texte », a dit M. Berger, dont la centrale a inspiré un amendement annoncé mercredi par Mme El Khomri pour « réaffirmer » le rôle de la branche.

lemonde.fr

V) Loi Travail : on a trouvé l'issue de la crise, encore faut-il vouloir la prendre

Le HuffPost avec AFP | Par Geoffroy Clavel



Loi Travail: pas de sortie de crise malgré un léger dégel | AFP

Le dialogue est rétabli mais la surdit  est toujours de mise. En d pit de concessions   la marge qui ont pu laisser croire   un d nouement positif du

conflit sur la loi Travail, le refus de l'ex cutif de modifier le point central de la contestation, l'article 2, qui instaure la fameuse inversion de la hi rarchie des normes, emp che toute sortie de crise dans la rue comme au Parlement.

"Face   un tel mur, comme souvent,  a va se jouer dans la rue", a pr venu ce jeudi dans Le Parisien le num ro un de la CGT Philippe Martinez en promettant "de nombreuses initiatives cet  t , notamment dans les villes d part du Tour de France". "Ensuite,   la rentr e, nous aurons de nouveau l'occasion de montrer que nous ne sommes pas d'accord avec cette loi", a-t-il dit, ajoutant qu'une loi m me vot e "peut ne jamais  tre appliqu e".

On avait pourtant cru la veille   la possibilit  d'un accord   minima. Apr s quatre mois de mouvement social, le plus grave du quinquennat, Manuel Valls et Myriam El Khomri ont entam  mercredi un nouveau round de consultations des partenaires sociaux. Ils ont surtout propos  une l g re inflexion visant   offrir une porte de sortie aux principaux syndicats hostiles au projet de loi, la CGT et FO. Dans un entretien au Monde, la ministre du Travail a confirm  que le gouvernement apporterait son soutien   des amendements   l'article 13 pour clarifier le r le des branches professionnelles. L'objectif: garantir l'avenir des n gociations de branches sur un certain nombre de th matiques de mani re   emp cher un "dumping social" au niveau des entreprises.

Une main tendue que Jean-Claude Mailly, le patron de Force Ouvri re, s'est empress e de saisir, saluant "un progr s" et prenant ses distances avec une participation de son organisation   la prochaine journ e de mobilisation programm e le 5 juillet prochain. M me le chef de file des frondeurs socialis s   l'Assembl e, Christian Paul, a jug  le compromis d sormais "  port e de main" sur la loi travail. Tout comme le patron de FO, le d put  de la Ni vre pose toutefois une condition additionnelle: que le gouvernement retire la r mun ration des heures sup (revue   la baisse) du texte, un geste jug  possible par des d put s l gitimistes.

Valls intransigent sur l'article 2

Mais ce l ger d gel s'est fracass  sur le refus du gouvernement de toucher   l'article 2 du projet de r forme qui permet, par la n gociation d'entreprise, de d roger aux dispositions sur le

temps de travail. "Nous ne reviendrons pas" sur la "prééminence" de l'accord d'entreprise, a déclaré le premier ministre Manuel Valls mercredi soir, soutenu par le président François Hollande qui s'exprime ce jeudi dans une interview à paraître dans Les Echos.

L'explication de l'obstination du gouvernement est double: impossible pour Manuel Valls de toucher à l'article devenu le symbole de la volonté réformatrice de son gouvernement sans risquer de perdre la face; impossible non plus de modifier cet article sans mettre en porte-à-faux la CFDT de Laurent Berger, principal allié syndical de l'exécutif, qui soutient le texte tel qu'il est.

Du coup, le premier ministre n'a pas d'autre choix que d'acter de "réelles divergences de fond, avec la CGT et FO, divergences qu'il faut assumer". Ce qu'ont fait les deux principaux adversaires du texte. La CGT est toujours en "profond désaccord" avec Manuel Valls sur le projet de loi travail, dont les "petites avancées sont très loin du compte", a déclaré Philippe Martinez. "Il n'y a pas de sortie par le haut", a lancé de son côté Jean-Claude Mailly (FO), en déplorant "le blocage du premier ministre" sur la majoration des heures supplémentaires. "Ce n'est pas la fin du mouvement", tranche le patron de Force Ouvrière, refermant la porte ouverte dans la matinée.

Vers un nouveau 49-3 à l'Assemblée

La nouvelle journée d'actions, programmée pour mardi prochain jour du retour du texte dans l'hémicycle, est maintenue.

Faute d'avoir réussi à s'entendre avec les syndicats, Manuel Valls risque désormais de se heurter à la même fronde que son gouvernement a subi lors de l'examen en première lecture de la loi Travail à l'Assemblée. En lâchant du lest, quelques jours avant le retour du projet dans l'hémicycle du Palais Bourbon, le premier ministre espérait s'épargner un nouveau recours à l'article 49-3. Celui-ci semble désormais inéluctable.

Myriam El Khomri l'a d'ailleurs gardé sous le coude en jugeant que le recours à cette arme constitutionnelle ne serait "pas un passage en force". Et François Hollande n'hésitera pas à donner son accord. "La loi sera votée et promulguée dans les délais prévus" et à défaut de majorité, le gouvernement aura "à nouveau recours à l'article 49-3", a prévenu le président dans Les Echos.

VI) Sacs plastiques, transports, tiers payant: ce qui change au 1er juillet

Par Antoine Decléty - le figaro.fr avec AFP



Véhicules polluants, le tiers payant ou encore les sacs en plastique, le mois de juillet apporte avec lui son lot de changements pour votre quotidien. Le Figaro fait le point pour vous aider à vous y retrouver.

• Les sacs en plastique à usage unique interdits

À partir du 1er juillet, les sacs en plastique à usage unique délivrés en caisse seront formellement interdits. Cette mesure concernera aussi bien les supermarchés que les plus petits commerces comme les pharmacies boulangeries, stations-service ou bien même les marchés de plein air.

»» La fin des sacs plastiques est confirmée pour le 1er juillet

En janvier prochain, la mesure ira encore plus loin: les sacs et emballages en plastique délivrés en rayons pour emballer les denrées alimentaires seront également supprimés. Les sacs «biosourcés» (avec une teneur en matière végétale) et compostables en compostage domestique seront les seuls à pouvoir être utilisés pour ce type d'usages.

Cependant, cette mesure ne risque pas de bouleverser plus que cela le quotidien des Français. En effet, d'après un sondage Toluna pour le magazine LSA, près de 90,5% d'entre eux déclarent que les caisses de leur magasin principal n'ont déjà plus de sacs en plastique gratuits et jetables. Les Français sont même 87% à se dire d'accord pour réduire leur utilisation de sacs en plastique.

- **La circulation des véhicules immatriculés avant le 1er janvier 1997 interdite**

Seule Paris est concernée cette fois: la circulation des véhicules les plus polluants -comprenez les voitures trop anciennes-, dont les voitures immatriculées avant le 1er janvier 1997 et les deux roues antérieurs à juin 1999, sera interdite à partir du 1er juillet prochain.

D'après la Ville de Paris, la mesure touchera quelque 10.000 véhicules, toutes catégories confondues, sur les près de 600.000 qui circulent quotidiennement à Paris.

»» Paris bientôt interdit aux véhicules anciens

- **Le BHV-Marais sera le premier grand magasin parisien à ouvrir tous les dimanches**

Dans le cadre de la loi Macron d'août 2015, qui a permis de créer des zones touristiques internationales, le magasin BHV-Marais ouvrira tous les dimanches. L'enseigne dispose d'un accord sur les ouvertures dominicales signé début mai par SUD-Solidaires BHV et la CFE-CGC.

Mais le BHV-Marais n'est pas le seul grand magasin à vouloir ouvrir le dimanche. Les grands magasins du boulevard Haussmann comme les Galeries Lafayette et le Printemps, seront eux, ouverts trois dimanches en juillet mais simplement au titre des dimanches dits «du maire».

- **De nouveaux bénéficiaires du tiers payant**

À partir du 1er juillet, les patients couverts à 100% par la sécurité sociale (personnes atteintes d'une maladie de longue durée, femmes enceintes) pourront demander à bénéficier du tiers payant (dispense d'avance de frais). Cette mesure deviendra «un droit» pour tous ces patients à partir du 31 décembre.

»» Tiers payant: la Sécu paiera un euro de pénalité aux médecins en cas de retard

Enfin pour les autres assurés, le tiers payant sera déployé à partir de janvier 2017 et obligatoire à partir du 30 novembre 2017 pour la partie sécurité sociale.

- **Nouvel indice de calcul de la rémunération des fonctionnaires**

Cela faisait six ans qu'il n'avait pas bougé, le

point d'indice qui sert à calculer la rémunération des 5,4 millions de fonctionnaires sera bien revalorisé. Cette mesure, décidée en mars par le gouvernement, interviendra en deux temps: à hauteur de 0,6% le 1er juillet et de 0,6% également le 1er février 2017.

- **Six nouveaux facteurs de pénibilité entrent en vigueur**

Le patronat s'en inquiétait et les jugeait «inapplicables», ils sont désormais arrivés. Les six derniers facteurs de pénibilité (postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes et bruit) entrent en vigueur. C'est au total dix facteurs qui ont été retenus.

»» Le compte pénibilité pleinement appliqué vendredi

Début 2017, les entreprises auront à déclarer les salariés concernés, qui engrangeront des points sur leur compte pénibilité afin de partir plus tôt à la retraite, de se former ou de travailler à temps partiel sans perte de salaire.

- **Nouvelles contraintes pour les sites collaboratifs**

Les plateformes collaboratives comme Airbnb ou Drivy, se verront contraintes d'envoyer à leurs utilisateurs, dès le 1er juillet, un relevé annuel des revenus générés par l'utilisation de leurs services, sous peine d'une amende de 10.000 euros.

- **L'accès à la contraception facilité**

Après avoir rendu la contraception gratuite pour les 15-18 ans en 2013, c'est désormais l'ensemble du processus médical pour l'accès à la contraception (consultation médicale, examens biologiques etc.) qui devient gratuit et anonyme.

»» La délivrance de la pilule du lendemain facilitée dans les lycées

- **Les allocations chômage ne seront toujours pas revalorisées**

Malgré des propositions de revalorisation des allocations chômage de la part des syndicats, le Conseil d'administration (CA) de l'Unedic a tranché, il n'y aura «pas de revalorisation pour le 1er juillet».

»» Les allocations chômage ne seront pas revalorisées

VII) Pour la 6e République, il suffit d'une loi

Le Mouvement pour la 6e République

Pour en finir avec la Ve République, le "Mouvement pour une 6e République" propose d'en passer par l'article 11.3 de la Constitution qui permet de déposer une proposition de loi d'initiative parlementaire et citoyenne, si 4,5 millions d'inscrits sur les listes électorales et 185 parlementaires en sont à l'initiative. Une telle proposition de loi permettrait de convoquer une Assemblée constituante et de redonner la voix au peuple. Le mouvement lance une pétition en ce sens sur Change.org.



ASLAN/SIPA/Illustration

La Ve République à la dérive : le 49.3

D'ici une semaine, l'exécutif va plus que probablement faire de nouveau usage de l'article 49 alinéa 3 sur le projet de loi El Khomri. Aucune discussion n'est jugée utile pour ce gouvernement, pas plus que l'avis des parlementaires, ni le fait que la majorité du peuple s'oppose à la loi et l'a montré en reprenant en nombre les places et les rues à de nombreuses reprises au cours des derniers mois.

Cet exercice autoritaire du pouvoir n'est pas qu'une affaire de personnalités autoritaires. Ce sont les institutions politiques de la Ve République qui sont pensées et pratiquées pour écarter le peuple du pouvoir.

"Nous refusons cette vision paternaliste de la République"

Le monarque présidentiel et ses courtisans sont supposés incarner la sagesse, l'autorité qui rassure. Nous refusons cette vision paternaliste de la République. En démocratie, la souveraineté revient au peuple. Le mépris affiché par des responsables politiques vis-à-vis des citoyennes et citoyens à qui il faut s'adresser de façon « pédagogique » est un symptôme de ce système oligarchique.

La loi travail leur a donné une nouvelle occasion d'exceller dans cet exercice odieux qu'ils pratiquent sans gêne. Pourtant, l'opposition constante et majoritaire du peuple à cette loi montre que loin d'être les enfants manipulables qu'ils espèrent, les citoyennes et citoyens ont très bien compris le danger que représente cette loi pour eux, et la violence politique et physique que le gouvernement utilise pour l'imposer.

La 6e République au gouvernail : le 11.3

Nous nous sommes déjà engagés publiquement en faveur d'une 6eme République, avec la convocation d'une Assemblée constituante comme méthode. Car il n'est pas possible que nous continuions plus longtemps à subir la Ve République.

L'article 11 alinéa 3 de la présente Constitution permet de déposer une proposition de loi d'initiative parlementaire et citoyenne si elle recueille les soutiens de 185 parlementaires et de 4,5 millions d'inscrits sur les listes électorales. Nous lançons une pétition pour réunir ces soutiens. Quant aux parlementaires, nous saurons, selon qu'ils soutiennent ou non cette proposition de loi, s'ils souhaitent construire la démocratie ou se plier à des institutions qui écartent le peuple du pouvoir. Certain.e.s ont déjà assuré de leur soutien.

"La nouvelle Constitution sera l'œuvre du peuple"

Le Mouvement pour la 6e République (M6R) a rédigé, amendé et voté collectivement une proposition de loi pour la convocation d'une Assemblée constituante. Nous l'affirmons sans détours : « la nouvelle Constitution sera l'œuvre du peuple ».

C'est une occasion unique de construire la démocratie dont le XXIe siècle a besoin. Des droits sociaux nouveaux au lieu du saccage actuel. Des droits écologiques, au lieu de l'actuel aveuglement menant au désastre. Des nouveaux

droits personnels, enfin, pour rendre inaliénables nos libertés.

Nous savons que cette voie pour la convocation de la Constituante est étroite. Les rédacteurs de cet article se sont bien gardés de permettre une initiative populaire réelle, et ont verrouillé tant qu'ils pouvaient cette unique disposition d'expression directe de la souveraineté du peuple à sa propre initiative, Mais à porter la pression avec énergie sur cette porte blindée, nous pouvons espérer que ses verrous sautent.

Avec énergie et décision, nous soutenons donc cette proposition de loi et avons signé la pétition pour la défendre.



LAPRESSEENREVUE.EU

Les intégristes de Civitas agréés comme parti, le député Olivier Falorni crie au "scandale"

L'institut Civitas, proche de l'extrême droite catholique, est désormais reconnu comme éligible au financement des partis politiques, ce dont s'est ému le député de gauche Olivier Falorni, qui a dénoncé un "scandale" dans un courrier au ministre de l'Intérieur.

Considéré comme le bras séculier de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX, traditionalistes lefebvristes), Civitas a vu sa structure de gestion "agrée en qualité d'association de financement" de parti politique, selon une décision parue le 12 juin au Journal officiel.

"Civitas, sorti par la porte, rentre par la fenêtre", a déploré auprès de l'AFP Olivier Falorni (apparenté Parti radical de gauche), alors que

L'institut Civitas, proche de l'extrême droite catholique, est désormais reconnu comme éligible au financement des partis politiques, ce dont s'est ému le député de gauche Olivier Falorni, qui a dénoncé un "scandale" dans un courrier au ministre de l'Intérieur.

Considéré comme le bras séculier de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX, traditionalistes lefebvristes), Civitas a vu sa structure de gestion "agrée en qualité d'association de financement" de parti politique, selon une décision parue le 12 juin au Journal officiel.

"Civitas, sorti par la porte, rentre par la fenêtre", a déploré auprès de l'AFP Olivier Falorni (apparenté Parti radical de gauche), alors que l'association s'était vu privée en janvier de la capacité de délivrer des reçus permettant à ses donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale.

"Le contribuable n'a pas à financer le fonctionnement d'une association qui prône la discrimination, prêche la haine, conteste la démocratie", a ajouté le député de Charente-Maritime. Comme tout parti politique, Civitas, qui s'était illustré lors de la mobilisation contre le mariage homosexuel en dénonçant "l'homofolie", peut désormais recevoir des dons jusqu'à 7.500 euros par personne, avec une possibilité de réduction d'impôt de 66%.

"Je ne peux accepter qu'on ait demain des bulletins de vote Civitas

L'OBS

VIII) A Bordeaux, Stéphane Le Foll affole les déçus du PS

Venu à Bordeaux à l'appel de treize parlementaires socialistes girondins, Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture et porte-parole du gouvernement Valls, espérait réunir la gauche. C'est plutôt raté.



Stéphane Le Foll venu pour une réunion publique à l'Athénée municipal de Bordeaux (WS/Rue89 Bordeaux)

Elle avait pourtant le sourire la députée PS Michèle Delaunay. Elle et l'ensemble des députés et sénateurs socialistes de la Gironde espéraient beaucoup de la réunion publique « Pour la France, pour la Gauche » qui se déroulait ce mercredi 29 juin à 18h30 à l'Athénée municipal de Bordeaux, en présence de Stéphane Le Foll et d'Alain Rousset :

« Nous avons voulu montrer que nous sommes réunis et mobilisés autour de l'action du Gouvernement et la nôtre au Parlement, affirme le député avant le début de la réunion. On raconte que le parti est tout émietté et en difficulté. Pourtant la gauche est là. Nous sommes pour le dialogue et nous n'avons aucune crainte. »

Déjà devant le parvis de l'athénée, un comité d'accueil d'une dizaine de personnes s'est mis à entonner : « Cette société, on n'en veut pas. C'est vous les casseurs, c'est vous la racaille. » Les chants se sont vite transformés en « allez les Bleus » à l'intervention des forces de l'ordre pour les éloigner de l'entrée.

L'impulsion promise

Arrivé en retard, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et porte-parole du gouvernement, entame un point presse improvisé, alors qu'une salle à peine remplie patientait depuis plus d'une demi-heure :

« Je viens pour donner une impulsion à la gauche, pour remonter le moral. Il y a des choses qui s'améliorent grâce à l'action du gouvernement et il faut le rappeler. »

Quelques mécontents de la politique socialiste présents dans la salle ne voient pas les choses du même œil. Ils le font savoir dès que le ministre se dirige vers la scène au rythme chaloupé d'une musique balancée à fond. Les huées fusent en

appelant au retrait de la Loi Travail.

Le service d'ordre ne croyait pas devoir intervenir si vite. Ses membres enfilent les gants et dégagent trois personnes de la salle en moins de 5 minutes. Parmi eux, une dame venue réclamer la libération de Georges Ibrahim Abdallah, militant communiste libanais condamné en France à la réclusion à la perpétuité pour des actes terroristes.

Ce n'était qu'un échauffement pour les gros bras. Ils ont eu le temps de souffler pendant que Michèle Delaunay remerciait l'assemblée : « Quel plaisir d'être réunis si nombreux », et saluait l'invité de marque « porteur d'énergie positive et éternellement renouvelable ». La bonne humeur et le bon humour ont eu les applaudissements des rangs de devant alors qu'à l'arrière et sur les côtés, ça toussait bruyamment avec des « hé bé ! » et des « ha oui ! » accompagnés d'applaudissements ironiques quand il était question des valeurs de la gauche.

« Ministre des pesticides »

Les membres de la sécurité se sont vite retrouvés à cran. Surtout quand Alain Rousset a été appelé au pupitre et présenté comme celui qui a incarné « la dernière victoire du parti chez nous ». « Ah ça oui, ça sera sans doute la dernière ! », réplique une femme. « Ta gueule » lui répond une autre avant qu'un nouveau dégageement musclé n'intervienne.

« C'est scandaleux ! » ont eu le temps de crier les indésirables tandis qu'Alain Rousset répondait :

« Ce qui est scandaleux, c'est de brutaliser le débat public. »

On ne compte plus les évacuations manu militari de la salle. Celle-ci, juste pleine, affiche aussitôt de nombreux fauteuils libres. Surtout quand le président de la Nouvelle Aquitaine ajoute sur un fond de « Huuuu » :

« Je partage l'inversion des normes de la loi El Khomri. Les organisations syndicales sont entrain de devenir sectaires parce que leurs bases sont devenues faibles. »

Des voix s'élèvent indignées. Un photographe devant la scène s'agace ; il s'en prend à Alain Rousset et à Stéphane Le Foll qu'il accuse de « ministre des pesticides ». Il se fait dégager jusqu'à l'extérieur où il est confié, comme les autres, aux forces de l'ordre pour un contrôle

d'identité.

Dans la salle, certains sont debout et menacent de quitter la réunion en signe de contestation. Quand le service d'ordre s'apprête à les y aider, Alain Rousset demande : « laissez, laissez, ça peut aller ». Les pour et les contre dans le public en viennent aux insultes. « Tu vas pas me faire ta rebelle avec ta gueule de bourgeoise ». « Chut ! Doucement » interviennent les membres de l'organisation, inquiets de l'image de la rencontre qui vire mal. Très mal.



Le photographe Kami qui s'en prend à Stéphane Le Foll est évacué de force (WS/Rue89 Bordeaux)

Des arguments et des slogans

Avant le passage de Stéphane Le Foll, une membre de l'organisation prend le micro pour rassurer les esprits qui s'échauffent. Elle propose au public d'attendre le moment des questions promettant « un débat après l'intervention du ministre ». Ce dernier tombe la veste et attaque son discours par le procès de David Cameron, accusé de démagogie au point d'avoir conduit son pays au Brexit (référendum qui a abouti à la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne).

« En France, nous avons choisi de faire face à la réalité du pays, argumente le porte-parole du gouvernement. Nous n'avons jamais menti aux Français. »

Son argumentation est parasitée par un discours enregistré diffusé simultanément dans la salle venant des rangs du milieu. Le service d'ordre ne trouvera pas l'origine ni le responsable perturbateur. Mais l'effet est réussi, la diffusion détournera l'attention des auditeurs alors que le ministre rappelle l'héritage de Jean Jaurès, de Léon Blum et du Front populaire chez les socialistes :

« Nous sommes là, fidèles à nos valeurs,

enchaine-t-il. Il faut acter ce qui est positif. Ceux qui se prétendent de gauche et qui critiquent le gouvernement, où étiez vous quand il fallait s'attaquer aux réformes de l'éducation nationale, à la retraite, à l'évasion fiscale... ? Avec les socialistes, la France a accompli de nombreuses avancées nationales et internationales. S'il n'y avait pas la France, la Grèce ne ferait plus partie de l'Europe, l'Afrique n'aurait pas été pacifiée, la Cop21 n'aurait jamais abouti à un accord international. Et l'après Brexit, c'est le poids de la France qui en fixe les règles... Il ne suffit pas de manifester, ni de passer des nuits à discuter, il faut de l'action ! »

Chez les militants de Nuit Debout, les derniers mots hérissent les poils. L'un d'eux quitte la salle criant à la démagogie. « Nous avons des arguments quand les autres ont des slogans », rétorque le ministre. Le plaquage de trop

A la fin de son discours, les applaudissements des uns couvrent les contestations des autres. Le haut niveau sonore d'une musique vient couvrir tout le monde. Certains s'insurgent et réclament leur débat. Il n'en sera rien, même pas une question.

Au pied de la scène, on interpelle le ministre. Une dame accuse le gouvernement de ne pas entendre son peuple. Sous les projecteurs des caméras, Stéphane Le Foll la rassure autant qu'il le peut entouré de son équipe qui espère vivement la fin.

Un homme s'approche brandissant une feuille sur laquelle il a inscrit à la hâte « Valls démission ». Dans le dos du ministre, les gros yeux se multiplient. Le service d'ordre croit bon de le plaquer violemment au sol (voir vidéo ci-dessous). L'homme, sous le choc, peine à se relever. Il crie au scandale dans le dos du ministre qui décide enfin de quitter la salle :

« C'est ça la démocratie ? On n'a même pas le droit de poser des questions. »

A la sortie, un sympathisant PS, dépité, regarde le sol en marmonnant : « Que la campagne va être difficile ! »

Rue89 Bordeaux • Stéphane Le Foll à Bordeaux

<https://youtu.be/bDQJUo4uli4>

rue89bordeaux.com

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour
lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4
ans cette année !

Toute l'équipe
d'OverBlog est
heureuse de
souhaiter un joyeux
anniversaire à votre
blog La Presse en
Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le
monde

J'informe mes
lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com